

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

Berger
Levisait

ID : 014-251402723-20250317-202500800000000-DE

DELIBERATION N°2025-008

REUNION DU COMITE SYNDICAL

Le Comité Syndical légalement convoqué le 03 mars 2025 s'est réuni le **lundi 17 mars 2025** à 18h00, dans nos locaux sous la Présidence de Monsieur Frédéric RENAUD.

ETAIENT PRESENTS :

M. BLET André, M. BURET Serge, M. CAPPELLEN Guy, M. COLLET-MORIN Bertrand, M. DE BELLAIGUE Antoine, Mme DOS SANTOS Catherine, M. DUVAL Jean, M. FURDYNA Hubert, M. ISABELLE Gilles, M. JAMIN Loïc, Mme LE BUGLE Sylvie, M. LE LOUARN Joseph, M. LEMOUSSU Daniel, M. OBLIN Jean, M. PAIN Daniel, M. PESQUEREL Yohann, M. POISSONNIERE Eric, M. PORET Fernand, M. POTTIER David, M. RENAUD Frédéric, Mme RENOUF Simone,

POUVOIR

Mme LANDELLE Christine donne pouvoir à M. ISABELLE Gilles

ABSENTS - EXCUSES :

M. BAUDOIN François, Mme BONHOMME Savanna, M. COURCHANT Albert, M. KIES Laurent, M. LEMIERE Claude, Mme LEROY Fabienne, M. ROUTIER Nicolas, Mme SURET Nelly, Mme VOISIN Marine

Mme RENOUF Simone a été désignée comme secrétaire de séance

Le Comité Syndical a donc pu valablement délibérer

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 014-251402723-20250317-202500800000000-DE

DELIBERATION N°2025-008

OBJET : REVISION DU RIFSEEP

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, articles L 712-1 et L713-1 Vu le décret n°91-875 du 6 septembre 1991 modifié,

Vu le décret n°2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la Fonction Publique de l'Etat,

Vu le décret n°2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu les délibérations n°2016-050 du 06/12/2016 et n°2021-032 du 05/10/2021 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel au sein de COLLECTEA

Vu L'article 3 du décret du 20 mai 2014 précise que **le montant de l'IFSE fait l'objet d'un réexamen au moins tous les quatre ans**, en l'absence de changement de fonctions et au vu de l'expérience acquise par l'agent

Considérant la nécessité de réviser la délibération afin de modifier les montant annuels maximum de l'IFSE prévu initialement

Il appartient donc à l'assemblée délibérante de décider si l'IFSE peut évoluer ou non

**SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DES SURPLUS
MENAGERS DU BESSIN (COLLECTEA)**

1 rue Marcel Fauvel - B.P. 32322

14 403 BAYEUX

Tél : 02.31.92.54.93

E-Mail : accueil@smismb.fr

Envoyé en préfecture le 20/03/2025

Reçu en préfecture le 20/03/2025

Publié le

ID : 014-251402723-20250317-202500800000000-DE



DELIBERATION N°2025-008

Les montants annuels révisés de l'IFSE

Catégorie	Groupes	Fonctions / Postes de la collectivité	Montants annuels Maximums de l'IFSE
A	G1	Direction / directeur	18 000 €
B	G1	Responsable de service/ Responsable des affaires générales/ responsable gestion des déchets et étude/ responsable AV/ Responsable atelier et soutien	11 000 € 14 000 €
C	G1	Responsable de service, ou d'équipement / Responsable des collectes (coordonnateur qualité, et coordonnateur planning)	11 000 € 12 000 €
	G2	Agents en expertise / gestionnaire RH, gestionnaire comptabilité, secrétariat accueil, mécanicien, gestionnaire des collectes	9 500 € 10 000 €
	G3	Agents opérationnels/ agents de collecte/ agents de maintenance/agents de soutien technique/agent de lavage des BOM	8 000 € 9 000 €

L'attribution individuelle sera décidée par l'autorité territoriale et fera l'objet d'un arrêté

Avec 2 abstentions, la révision du RIFSEEP est validé à la majorité des votants.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Frédéric RENAUD,

Président



Simone RENOUF

Secrétaire de séance